Vingt-sixième Année. — N° 1
Prix du numéro : 10 centimes

Dimanche 1er Janvier 1911
Bureaux : Rue de la Serre, 58

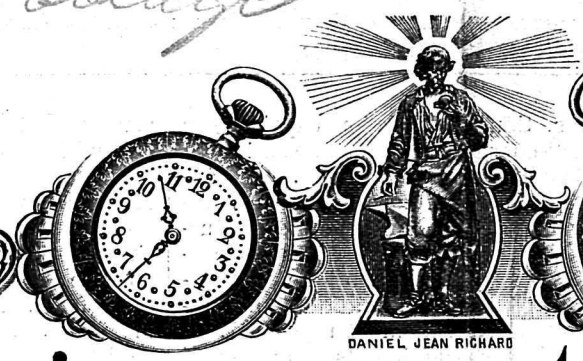

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

A l'occasion du renouvellement de l'année, nous offrons à nos abonnés, à nos lecteurs et à leurs familles nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur!

Rédaction et Administration de la Fédération Horlogère Suisse.

L'année 1910

A nos abonnés et à nos lecteurs!

Il est trop tôt encore, de donner, à nos lecteurs, un aperçu de ce qu'aura été, pour l'année qui vient de finir, la marche de l'horlogerie suisse: ce n'est que dans quelque temps, que l'on connaîtra le mouvement des importations et des exportations et que l'on pourra établir des comparaisons avec les années précédentes.

Mais si des données précises et définitives manquent, on peut tout au moins conclure de ce que l'on sait des affaires des trois premiers trimestres, que l'année 1910 comptera, selon toutes probabilités, au nombre des meilleures et que le chiffre de nos exportations pourrait bien se rapprocher de celui de 1906, qui marqua le point culminant de notre expansion horlogère.

L'année 1906, en effet, donnait une exportation de montres, mouvements de montres, boîtes de montres et parties détachées d'horlogerie, de fr. 150.401.527, chiffre qui se maintenait à peu de chose près l'année suivante. Malheureusement nous perdions, en 1908, vingt millions et, en 1909, encore quatre, ce qui faisait descendre notre exportation à fr. 125.975.155, accusant un recul de près de vingt-cinq millions sur le chiffre de 1906.

La reprise réjouissante des affaires, qui marqua le commencement de l'année 1910, ne s'est pas ralentie; la saison d'été n'a pas mérité son appellation de saison morte; l'élan dure encore et l'on entend nos fabricants dire que le commencement de 1911 est déjà assuré.

Plusieurs même se demandent, s'il n'y a pas là un phénomène inquiétant parce qu'inusité et si la prudence ne commanderait pas de retenir un peu la fabrication plutôt que de la pousser, en prévision d'une série d'années que l'on espère prospères. Mais ces sages ne sont pas écoutés et subissent eux-mêmes l'entraînement général.

Et puis, il s'agit de se refaire et de rétablir l'équilibre plus ou moins rompu par suite des deux années de crise 1908 et 1909. Espérons que, grâce aux sages mesures décrétées par plusieurs de nos groupements patronaux, nos fabricants ne retomberont pas dans l'erreur des crédits exagérés en sommes et en durée et que les millions que nous confions à nos clients du monde entier, rentreront en totalité au pays... ou presque.

* * *

A la reprise des affaires, devait correspondre un regain d'activité syndicale. Avoir passé deux années consécutives dans une tranquillité relative, ne faisait pas l'affaire de ceux qui ont assumé la tâche, sûrement méritoire, de sauvegarder les intérêts des ouvriers syndiqués et qui sont bien obligés, ne fût-ce que pour se rappeler à l'attention publique et justifier leur utilité, de faire de la propagande toujours et quand même.

Il est intéressant de constater que la reprise de l'agitation, suivit d'assez près la fin du mandat des comités de secours institués un peu partout durant la crise, pour venir en aide aux chômeurs involontaires et à leurs familles.

Les choses avaient à peine repris leur cours normal; nous sortions de la crise qui laissait derrière elle des situations précaires dans le monde ouvrier et des bénéfices réduits chez beaucoup de patrons, que, se basant sur l'amélioration constatée, on se préparait, du côté des organisations ouvrières, à poursuivre la réalisation de nouvelles revendications.

Le Congrès international des ouvriers horlogers, tenu à Besançon en juin 1910, prenait un certain nombre de résolutions que l'on peut résumer comme suit:

Application sur tout le territoire horloger du travail à la journée et suppression du travail aux pièces, considéré comme une tradition néfaste.

Ne considérer comme visiteurs, que les employés qui ne participent pas à la production manuelle d'une partie de la montre et exclure de cette catégorie, les « visiteurs » des comptoirs, qui produisent tous manuellement et doivent, par conséquent, rester attachés à la Fédération ouvrière.

Obligation pour tous les ouvriers travaillant la monlre, de faire partie de la Fédération, sans distinction des établissements dans lesquels ils sont occupés. Traiter comme réfractaires les ouvriers qui restent en dehors de l'organisation et leur infliger une amende de 100 fr., le jour où ils sont obligés de travailler avec des ouvriers syndiqués.

Tel est le programme à la réalisation duquel les divers organes de la Fédération des ouvriers horlogers consacrent leurs efforts, avec une ténacité et une décision qui se sont manifestées au cours des deux mouvements de grève qui ont affecté une vingtaine de fabricants de boîtes métal et acier et la Fabriques des Longines.

Ces deux regrettables conflits, ont reçu chacun une solution plus ou moins définitive; mais les causes générales qui les ont provoqués demeurent.

Espérons que les pourparlers qui auront lieu dès le 15 janvier, entre les délégués du Syndicat des fabriques de montres et la Fédération ouvrière, dans le but de préciser et de régulariser les rapports qui existent entre les deux groupements, aboutiront à une solution qui ménage les susceptibilités et sauvegarde les intérêts réciproques des deux parties en cause.

* * *

On nous permettra bien de rappeler à nos fidèles abonnés et à nos lecteurs, que *La Fédération Horlogère Suisse* vient d'entrer dans la 26me année de son existence et qu'elle compte sur leur appui et sur

leurs conseils, pour continuer à défendre longtemps encore, en toute indépendance et courageusement, les intérêts de notre industrie horlogère.

Notre avenir horloger dépend, pour une part, des traités de commerce que nous conclurons à l'avenir ; mais aussi, dans une large mesure, de ce que nous saurons faire pour développer et perfectionner nos moyens de production et maintenir nos prix de revient à un taux qui nous permette de lutter contre nos concurrents.

Les conflits du travail, qui prennent de plus en plus d'acuité partout, doivent trouver des solutions équitables, mais inspirées surtout de la nécessité de sauvegarder, avant tout, les intérêts généraux de l'industrie dont nous vivons.

L'année qui commence aujourd'hui même s'annonce sous de favorables auspices, au point de vue des affaires. On nous permettra de souhaiter que patrons et ouvriers puissent accomplir leur tâche, dans la concorde et dans la paix.

Le Syndicalisme aux Antipodes

L'Australie méridionale nous donne actuellement un exemple des conséquences de l'arrivée au pouvoir des syndicalistes. Ils y sont parvenus, et les gréviculteurs sont plus que jamais à l'œuvre. Instructive ironie, c'est surtout contre le gouvernement qu'ils dirigent leurs efforts.

Celui-ci a d'abord cédé au syndicat des mécaniciens ; puis les terrassiers ont su l'acculer en réclamant le renvoi d'un contremaître qui leur déplaisait. Après enquête, les ministres ont refusé d'y consentir : d'où grève immédiate, suivie d'un événement beaucoup plus grave.

En effet, les terrassiers ont soumis leur grief au conseil central des syndicats d'Adélaïde, la Bourse du travail du pays : le bureau tout entier était contre eux, mais les trois délégués terrassiers ont fulminé si violemment que la majorité des conseillers s'est rangée de leur côté. Président, vice-président et dignitaires ont, sur-le-champ, démissionné.

Ceci se passait à la fin de la semaine dernière. Le gouvernement n'a pas encore cédé à ses principaux adversaires, mais presque chaque jour, il fait une concession à un syndicat ou à un autre.

La revision du tarif douanier brésilien

La Commission de revision du tarif douanier du Brésil a terminé ses travaux et a remis au ministre des finances son rapport. Le projet sera soumis au Congrès. Il comporte, outre la rectification des valeurs officielles et l'unification des quotités payables en or, le maintien d'un double tarif et l'établissement de droits différentiels jusqu'à concurrence de 20 % en faveur des produits des pays qui accorderaient des avantages au café et à d'autres articles de l'exportation brésilienne.

Exposition de Bruxelles

Ed. Kummer, Bettlach

Récompense obtenue : Médaille d'or

Le chef de cette maison est un vieux praticien ; il fêtait son cinquantième anniversaire comme horloger, le 2 février 1910.

En 1885, il fonda dans son village natal, Bettlach, canton de Soleure, Suisse, une fabrique d'horlogerie occupant pour débuter, une vingtaine d'ouvriers. Sous sa direction capable, par son indomptable énergie et sa constate assiduité, l'entreprise grandit d'année en année. Les bâtiments s'ajoutent aux bâtiments, de telle sorte qu'elle est devenue aujourd'hui, comme production, l'une des plus grandes entreprises horlogères de la Suisse, puisqu'il s'y fabrique actuellement et par an, plus de 1 ½ million de mouvements et montres universellement réputés. L'entreprise occupe dans ses bâtiments et au dehors plus de 1000 ouvriers.

Jusqu'à ces dernières années, la maison ne produisait que la montre bon marché, mais aujourd'hui, elle peut suffire à toutes les demandes, depuis la montre la meilleur marché à celle de précision, ayant créé un département spécial, dirigé par des directeurs capables, pour la fabrication de la montre de précision.

Malgré la crise qu'à subi l'industrie horlogère ces dernières années, la fabrique n'a jamais pu suffire à ses demandes, ce qui la décida à édifier de nouvelles constructions, pourvues d'outillages les plus perfectionnés, qui seront mis prochainement en activité.

L'entreprise est dirigée encore aujourd'hui par son fondateur, appuyé par ses deux fils et un état-major bien choisi.

En trois vitrines, la maison présente ses produits aux visiteurs de l'Exposition. La première contient les montres bon marché système Roskopf, extra-plates, plates et hauteur normale ; la seconde les montres ancre courantes et bon marché, et enfin la troisième les montres ancre de précision « Ariston ». Parmi ces dernières, on remarque, comme tout particulièrement intéressants, 4 chronomètres et 5 montres ancre de précision, dont toutes les parties intégrantes ont été faites à la main par M. Kummer fils, ci-devant élève de l'Ecole d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds ; en outre, une vingtaine de montres avec bulletin d'observation.

Si les mouvements en général sont d'une construction irréprochable, on n'a pas moins voué de soins aux boites, dont beancoup sont richement variées, élégantes et de bon goût. Le tout laisse une excellente impression aux visiteurs et leur permet de juger de l'importance et du développement de cette maison.

Une quatrième vitrine mérite également une mention. On y voit un échappement agrandi 25 fois, marchant à l'électricité qui, certes, n'a pas manqué d'attirer l'attention des visiteurs.

Le développement du réseau ferré en Chine

Un grand nombre de lignes nouvelles figurent aux programmes officiels ; toutefois la construction de beaucoup d'entre elles devra être ajournée, faute de fonds. Le principal obstacle au développement du réseau ferré en Chine, consiste dans l'antagonisme entre Gouvernement central et les habitants des provinces. Le premier désire réunir tous les chemins de fer sous le contrôle suprême du Ministre des communications, et reconnait la nécessité des emprunts étrangers ; les derniers s'opposent à l'intervention de l'Etat et insistent avec plus ou moins de succès pour fournir eux-mêmes les capitaux et les ingénieurs. En dépit de tous les obstacles, la construction des chemins de fer se poursuit forcément et l'industrie étrangère pourra trouver en Chine un large débouché pendant plusieurs années. La concurrence est excessivement active pour les fournitures de matériel, et seules les firmes représentées sur place, directement ou indirectement, par des experts techniques, ont chance du succès.

Les ingénieurs chinois des chemins de fer ne sont pas, en règle générale, qualifiés pour établir les spécifications détaillées des locomotives et autres fournitures ; ils doivent avoir largement recours aux agents des fabricants. C'est ce qui fait que, même dans les cas où des adjudications publiques sont ouvertes dans des délais suffisants pour que l'industrie étrangère puisse concourir, le résulat, souvent, est nécessairement décidé d'avance.

Sans porter atteinte, en aucune façon, au crédit dû aux constructeurs de chemins de fer tels que ceux de Sunning et de Pékin-Kalgan, qui ont été bien construits et dans des conditions de prix peu élevées, sans l'aide de l'étranger, on peut faire remarquer que le nombre d'ingénieurs indigènes capables de semblables entreprises est maintenant très limité, et l'on ne saurait raisonnablement espérer que les spécifications et le choix des adjudicataires aient la même valeur venant de chemins de fer purement chinois ou du Sud-Mandchourie par exemple.

L'établissement, en septembre 1909, auprès du Ministère des Communications, à Pékin, d'une école pour la formation du haut personnel des chemins de fer, est une preuve de l'intérêt que porte le Gouvernement central à l'avenir du réseau ferré. L'école peut recevoir 600 élèves, mais n'en contient actuellement que 350, âgés de 18 à 25 ans, venus de toutes les parties de de l'Empire. Il y a une trentaine de professeurs, dont 1 Anglais, 1 Américain (sergent instructeur), 2 Français et 2 Allemands ; la plupart des autres sont des Chinois ayant fait leurs études à l'étranger.

Variété

Une Ecole de la paix

Les idées et les institutions propres à assurer le règne de la paix tiennent plus de place aux Etats-Unis qu'en tout autre pays, et la ville de Boston, grâce à l'influence toujours sensible du grand pasteur Channing, est le centre de ce mouvement. Depuis l'année 1895, il se tient dans son voisinage une conférence annuelle qui constitue une manifestation pacifiste importante, tant par le nombre que par la qualité des participants, dont les travaux sont ensuite largement répandus par la presse. Nous connaissons à Genève un des chefs de cette propagande pour la paix, M. Edwin-D. Meed, dont nos lecteurs ont pu lire ici même l'an dernier une curieuse étude sur un projet de transfert aux Etats-Unis des professeurs de notre vieille Académie. M. Mead, complété par Mrs Mead, fit aussi une conférence à l'Aula de l'Ecole de commerce lors de nos récents jubilés. Nous venons de parcourir avec le plus vif intérêt un petit volume contenant les discours les plus importants prononcés dans la conférence annuelle dont nous venons de parler.

Ces discours sont, à côté de ceux du Dr Edward Everett Hale, ancien chapelain du Sénat américain et l'une des plus grandes personnalités littéraires et civiques de ce dernier demi-siècle, souvent désigné comme le Grand Old Man d'Amérique, ceux du juge Brewer. Les traités d'arbitrage, dont l'inspiration est aussi anglaise qu'américaine, trouvèrent dans le ministre des affaires étrangères, John Hay, un véritable apôtre, joignant les actes à la doctrine ; mais dans la conférence annuelle de Boston (ou plus exactement, pour lui laisser son nom historique, de Lake Mohonk), le Dr Hale avait préconisé la création, indispensable selon lui, d'un tribunal d'arbitrage ; il avait défendu également cette création dans son journal le *Peace Crusade*, devançant ainsi, sans rien ôter cependant à son mérite, l'initiative du tsar de Russie qui a abouti à la Cour d'arbitrage de la Haye.

La conférence annuelle de Mohonk n'a jamais manqué de compter parmi ses participants des hommes d'affaires, des commerçants et des financiers. L'un de ces assistants, qui se fit entendre à plusieurs reprises dans ces réunions, M. Edwin Ginn, un riche éditeur de livres de classe, notamment, s'est engagé à donner, sa vie durant, 250.000 francs par année pour soutenir l'œuvre de la paix en tout pays, au moyen du livre notamment. C'est là l'Ecole internationale de la Paix qui, de ses bureaux à Boston, enverra aux établissements d'instruction, et en particulier aux Universités de partout, les livres nécessaires pour organiser et soutenir les efforts pour la paix. M. Ginn a prévu la continuation après sa mort de la belle donation annuelle dont nous venons de parler, et il a été procédé déjà, pour son Ecole, à la formation d'un comité directeur comprenant de hautes personnalités du savoir et des sentiments humanitaires.

Ce n'est pas tout, et voici encore une organisation qui s'est formée en vue de donner aux enfants des écoles publiques un aperçu, plutôt qu'un enseignement de l'œuvre de la paix. On s'est préoccupé d'intéresser aux idées pacifistes les jeunes générations, mais non pas en leur imposant sur ce sujet des leçons qui chargeraient les programmes, sans grand profit peut-être. L'organisation en question vise plutôt à gagner les maitres à la cause de la paix, et on la verra, par exemple, instituer des concours sur cet objet parmi les candidats à l'enseignement qui étudient dans les écoles normales. On espère, en tournant leurs pensées vers les idées modernes de la paix, les amener, dans leurs futures leçons d'histoire, à savoir apprécier la lutte pour les principes plutôt que le succès. Le 18 mai, *Peace Day*, soit la

journée de la paix, les instituteurs parleront peut-être une heure ou deux aux enfants des progrès de l'arbitrage, dont il n'est pas encore question dans leurs livres d'histoire.

Il est d'usage dans les écoles américaines de faire une place au récit des grands événements de l'histoire de la patrie et de faire comprendre aux nouvelles générations tout ce qu'incarne de souvenirs héroïques le drapeau aux blanches étoiles; mais il a pu y avoir là quelque patriotisme verbeux et ronflant, auquel il manquait quelque chose. M. Woodrow Wilson, le président de l'Université de Priceton (nommé l'autre jour gouverneur de l'Etat de la Nouvelle-Jersey), appelait cela des « génuflexions devant le drapeau». Pénétrer l'esprit de l'enfant de l'amour de la justice et lui faire voir dans la guerre un mal, en contradiction avec le progrès moderne, voilà le but. Et pour aider à la démonstration, on ne craindra pas de montrer combien les armées permanentes et les guerres telles que celle des Boers et le conflit russo-japonais contribuent à l'accroissement des impôts et au renchérissement du prix de la vie.

Journal de Genève.

Avant-projet d'une loi uniforme sur la lettre de change et le billet à ordre

(Conférence internationale de la Haye)

Chapitre premier.

De la création et de la forme de la lettre de change.

Article premier. — La lettre de change doit contenir:

1. La dénomination de la lettre de change. Cette dénomination doit être écrite dans le texte même du titre et exprimée dans la langue de ce titre;
2. Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée;
3. Le nom de celui qui doit payer;
4. L'indication de l'échéance;
5. Celle du lieu où le paiement doit s'effectuer;
6. Le nom de celui auquel le paiement doit être fait;
7. L'indication du lieu et de la date où la lettre est créée;
8. La signature du tireur.

La lettre de change peut être tirée soit d'un lieu sur l'autre, soit d'un lieu sur le même lieu. Il n'est pas nécessaire qu'elle mentionne la valeur fournie.

Art. 2. — Le titre dans lequel une des énonciations indiquées dans l'article premier fait défaut n'est pas une lettre de change, sauf dans les cas déterminés par l'alinéa suivant.

La lettre de change dont l'échéance n'est pas indiquée vaut comme lettre de change à vue; la lettre de change sans indication du lieu de paiement est considérée comme payable au domicile du tiré, pourvu que ce domicile soit indiqué expressément dans la lettre ou puisse être déterminé d'une façon certaine d'après les énonciations mêmes de celles-ci; la lettre de change sans indication du lieu de sa création est considérée comme souscrite dans le lieu du domicile du tireur sous les mêmes conditions.

Art. 3. — La lettre de change peut être à l'ordre du tireur lui-même.

Elle peut être tirée sur le tireur lui-même. Dans ce cas, elle est nulle si elle est à l'ordre du tireur.

Elle peut être tirée pour le compte d'un tiers.

Elle peut être stipulée payable au porteur.

Art. 4. — Sauf les lettres de change payables au porteur, toute lettre de change, même si elle n'est pas expressément tirée à ordre, est transmissible par endossement.

Le tireur peut interdire la transmission de la lettre de change en y insérant les mots « non à ordre » ou une expression équivalente. Dans ce cas, la lettre n'est transmissible que dans les formes et avec les effets ordinaires de la cession.

Art. 5. — Une lettre de change peut être payable au domicile d'un tiers dans le lieu du domicile du tiré. Elle peut aussi être payable dans un autre lieu.

Elle peut indiquer une personne qui pourra payer au besoin; elle peut également indiquer expressément une personne qui pourra accepter au besoin.

Art. 6. — Dans une lettre de change payable à vue ou à un certain delai de vue, il peut être stipulé par le tireur que la somme sera productive d'interêts. La stipulation d'intérêts dans une autre lettre de change est réputée non-écrite.

Le taux des intérêts doit être indiqué. A défaut de cette indication, ce taux est de cinq pour cent.

Les intérêts courent à partir de la date de la lettre de change, sauf stipulation contraire.

Art. 7. — Si le montant de la lettre de change est écrit à la fois en toutes lettres et en chiffres, elle vaudra pour la somme écrite en toutes lettres.

Si le montant de la lettre de change est écrit plusieurs fois, soit en toutes lettres, soit en chiffres, elle vaudra pour la moindre somme.

Art. 8. — Si une lettre de change porte des signatures de personnes incapables de s'obliger, cela reste sans influence sur la validité des obligations des autres signataires.

Art. 9. — Quiconque appose sa signature sur une lettre de change en qualité de représentant d'une autre personne, est obligé lui même lorsqu'il n'avait pas le droit de représenter cette personne ou lorsqu'il a dépassé ses pouvoirs.

Art. 10. — Le tireur est garant de l'acceptation et du paiement.

Toute clause par laquelle il s'exonère de la garantie du paiement est réputée non-écrite.

Il peut insérer la clause de retour sans frais.

Chapitre II.

De l'endossement.

Art. 11. — L'endossement doit être écrit sur la lettre de change, sur une feuille qui y est rattachée (allonge) ou sur une copie. Il doit être signé par l'endosseur.

L'endossement est valable alors même que le bénéficiaire ne serait pas nommé ou que l'endosseur se serait borné à apposer sa signature au dos de la lettre de change, sur une allonge ou au dos d'une copie (endossement en blanc.)

La lettre peut être endossée, même au tiré, accepteur ou non, à un endosseur précédent, au tireur, ou à leurs garants. Ces personnes peuvent l'endosser à nouveau.

Art. 12. — L'endossement d'une lettre de change au porteur vaut seulement aval de la signature du tireur.

Sur toute autre lettre de change, l'endossement au porteur est nul.

Est nul également l'endossement partiel.

Toute condition ajoutée à l'endossement est réputée non-écrite.

Art. 13. — L'endossement transmet au porteur tous les droits découlant de la lettre de change.

L'endosseur est garant de l'acceptation et du paiement, sauf clause contraire.

Art. 14. — Si l'endossement est en blanc, le porteur peut:

1. Remplir le blanc de son nom;
2. Remplir le blanc du nom d'une autre personne;
3. Remettre la lettre à un tiers sans l'endosser et sans remplir le blanc;
4. L'endosser à nouveau en blanc ou au nom d'une autre personne.

Art. 15. — L'endossement peut indiquer une personne pour payer au besoin.

Il peut être fait sans garantie du paiement, à moins que l'endosseur ne soit le tireur lui-même.

Il peut interdire au porteur d'endosser la lettre de change à nouveau. Dans ce cas, l'endosseur n'est pas garant envers ceux auxquels la lettre aurait été transmise.

Il peut contenir la clause de retour sans frais.

Les clauses insérées dans un endossement n'ont d'effet qu'à l'égard de l'endosseur dont elles émanent.

Art. 16. — Le porteur d'une lettre endossée est considéré comme porteur légitime s'il justifie de sa propriété par une suite ininterrompue d'endossements, même si le dernier endossement est en blanc.

Quand un endossement en blanc est suivi d'un autre endossement, celui qui a revêtu la lettre de ce dernier endossement est présumé l'avoir acquise par l'endossement en blanc.

Art. 17. — Les personnes obligées en vertu de la lettre de change ne peuvent opposer au porteur que:

1. Les exceptions qui leur appartiennent directement contre le porteur;
2. Les exceptions fondées sur leur incapacité de s'obliger;
3. Les exceptions se rattachant au texte même de la lettre de change ou aux mentions qui y figurent;
4. Les exceptions fondées sur les dispositions de la présente Loi.

En cas de mauvaise foi du porteur, les obligés peuvent lui opposer même les exceptions dont ils auraient pu se prévaloir contre le porteur précédent.

Art. 18. — Lorsque l'endossement contient la mention « valeur en recouvrement, pour encaissement, par procuration » ou toute autre mention impliquant un mandat, le porteur est considéré comme le mandataire de l'endosseur.

Il peut exercer tous les droits dérivant de la lettre de change; mais il ne peut endosser celle-ci qu'à titre de procuration.

Les obligés ne peuvent opposer au porteur que les exceptions qui seraient opposables à l'endosseur, si l'endossement fait à titre de procuration n'avait pas eu lieu.

Art. 19. — L'endossement contient la mention « valeur en garantie, valeur en gage » ou toute autre mention impliquant un nantissement, le porteur est considéré comme créancier gagiste.

Il peut exercer tous les droits dérivant de la lettre de change, mais il ne peut endosser celle-ci qu'à titre de procuration.

Les obligés ne peuvent opposer à ce porteur les exceptions dont ils auraient pu se prévaloir contre celui qui a endossé la lettre à titre de gage, sauf le cas de mauvaise foi.

Art. 20. — L'endossement postérieur à l'échéance produit les mêmes effets qu'un endossement antérieur. Toutefois, si cet endossement n'a eu lieu qu'après la confection du protêt faute de paiement ou après l'expiration des délais fixés par la Loi pour le dresser, il ne produit que les effets d'une cession ordinaire, régie par le Droit civil.

(A suivre.)

Nouvelles diverses

Les logements des familles nombreuses. — A la suite d'une étude fort approfondie de cette angoissante question par M. Mourgues, directeur de la chambre des propriétés immobilières de la ville de Paris, parue dans la *Chambre des propriétaires*, M. Joseph Denais a émis dans la *Patrie* une idée très juste au sujet de l'assistance publique.

« Ses pratiques, dit-il, ne sont pas toutes dignes de louange. Elle capitalise d'abord férocement, mettant de côté chaque année quelque quatre millions, tandis que des travailleurs meurent de faim et n'ont pas de foyer. Elle consacre plus de trois millions à rémunérer un personnel administratif surabondant... Et il lui reste tout juste deux millions pour les secours à domicile. Encore rêve-t-elle de diminuer les crédits, déjà trop maigres, de ce chapitre!

Elle a des terrains aussi, qui ne sont pas loués, ou qui le sont dans des conditions déplorables à des entreprises particulières. Qu'est-ce donc qui l'empêcherait d'employer une part des 130 millions de rente sur l'Etat qu'elle possède, à l'édification sur ses terrains de maisons pour familles nombreuses? Et qu'est-ce que cette plaisanterie de ne consentir à posséder et à gérer que des maisons richement habitées « parce que les maisons ouvrières donnent trop de mal? »

AVIS

Nous prions nos abonnés, de la Suisse, de bien vouloir réserver bon accueil au remboursement, que nous prenons dans les conditions habituelles, de l'abonnement à la « Fédération horlogère suisse », pour l'année 1911.

L'Administration du journal.

Cote de l'argent

du 31 Décembre 1910

Argent fin en grenailles . . . fr. 97.— le kilo.
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris . . . . . fr. 100.02

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme par Actions — Directeur : F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

Spécialité extra-plates et plates soignées

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 4158 H 240 I **TÉLÉPHONE**

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Prêts hypothécaires, sur cédules et sur billets. — Achat, vente et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Négociation de monnaies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Etranger. H 30007 C

La Banque reçoit les **dépôts sur livrets d'épargne** *à 4% l'an jusqu'à* fr. 5000, *cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.*

Elle délivre des **bons de dépôt** *à 1, 2, 3 et 5 ans, au taux de 4% l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du versement.* 5372

Achat et vente de matières d'or, d'argent et de platine. - Or fin pour doreurs.

Samuel Lüthy & Cº

Fabrique de pierres fines pour l'horlogerie

H 936 U **Pieterlen** près Bienne 4547

Maison Fondée en 1875 ▫ **Genres soignés**

Manufacture d'Horlogerie „LE PHARE" AU LOCLE (SUISSE)

H 30002 C 5287

Expositions universelles et internationales
Amsterdam - Paris - Genève
Bruxelles - Liège - Milan
MÉDAILLES D'OR - GRANDS PRIX ET HORS CONCOURS
M. DU J.

Montres simples

Montres Chronographe-Compteur

Montres à Répétition

Constructeur des célèbres machines „DIXI"

pour grosse et petite horlogerie.

Registres en tous genres

Copies de lettres. Presses à copier. Classeurs. Cire à cacheter. Colle.

Encres suisses. — Encres bleue noire japonaise. — Pélikan

LIBRAIRIE - PAPETERIE

A. Huguenin-Zbinden

LA CHAUX-DE-FONDS

Envois au dehors. H 10731 C 4861 **Téléphone 1178**

CH. TISSOT FILS

LOCLE (Suisse)

▫ Ancienne maison **Ch.-F. Tissot & Fils** ▫
fondée en 1853

Montres en tous genres pr dames et messieurs

Montres extra-plates

Montres de précision simples et compliquées

H 10894 C 5076

Premiers prix à l'Observatoire astronomique de Neuchâtel

Russland!

Routinierter Reisender der Taschenuhrenbranche, der russischen Sprache in Wort und Schrift vollkommen mächtig, in grosser Vertrauensstellung im Auslande tätig,

wünscht sich zu verändern.

Selbiger bereist seit vielen Jahren das europäische und asiatische Russland und ist mit **der besten Kundschaft gut vertraut.**

Reflektiert nur auf erste Firmen.

Offerten unter Chiffres **M 4173 C** an **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds,** erbeten. 5352

BREVETÉ

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE pour fabricants de montres

Procédé pratique pour fixer les cadrans, sans pieds dans les nouvelles montres

Ce dispositif trouvera le meilleur accueil auprès des horlogers et sera apprécié pour toutes les nouvelles montres. Grande économie de temps et travail agréable: En effet, il sera possible de poser un cadran d'une manière facile et aisée, en 5 minutes environ. Des avis les plus favorables d'hommes compétents de la branche sont à disposition.

Pour licences de fabrication et de plus amples renseignements, s'adresser à H 89555 5356

Georg Steghöfer, à MUNICH, Häberlst. 6a/I.

! Bien des ennuis sont évités !

Les fabricants de cadrans et aiguilles lumineux

sont priés d'indiquer leur adresse s. chiffres **L 6689 X** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5368

Fabrique d'horlogerie demande un

aide-technicien

La préférence sera donnée à un jeune homme ayant fréquenté une Ecole d'horlogerie.

S'adr. s. chiffres **H 5686 A** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5367

Un bon

tourneur sur métal

connaissant à fond la fabrication de la carrure sur machine Dubail

est demandé

par maison du département du Doubs. Bien rétribué. Inutile de se présenter sans capacités sérieuses et bons certificats.

Adresser offres sous chiffres **L 12674 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5347

Boîtes nacre

Fabricants de boîtes nacre grandes pièces sont priés de donner leur adresse **Case postale 16199, La Chaux-de-Fonds.** Bonnes commandes à sortir H 12702 C 5358

Tubes

Laiton s./soudure

15000 kilos de stock

en 1/2-1-1 1/2-2 m/m de paroi

Tréfileries & laminoirs du Hâvre

Bienne

Dir. M. Kleinert

Répétitions

A vendre des répétitions à min. sav. avec chronographe et chronog.-compteur, rattrapantes, en 14 et 18 k. ainsi qu'en argent et acier. H 12658 C

S'adr. à **Arnold Nussbaum, rue du Parc 15, La Chaux-de-Fonds.** 5351

Vient de paraître :

Agenda de l'horloger

— 1911 —

par **H. Grossmann**, Neuchâtel et **C. Billeter**, Bienne - 8me année

On y trouve l'ensemble des données pratiques et théoriques nécessaires à tout bon horloger. H 12660 C

Article spécial : Revue des brevets horlogers, par **A. Berner, La Chaux-de-Fonds.**

Edition pratique fr. 1.50
Edition complète fr. 2.—

En vente dans les principales librairies, magasins de fournitures et chez l'éditeur

5349 **E. MAGRON, Bienne.**

L'ordre dans les affaires

POURQUOI PERDRE INUTILEMENT votre TEMPS

à perforer vos lettres et vos factures, quand, en utilisant le

Classeur Universal

le **plus pratique**, le **plus solide**, le **meilleur marché**, vous pouvez classer instantanément tous vos documents **sans les perforer?**

Prix: Fr. **2.50 franco.**

Adresser les commandes à **M. Morel**, route de Chêne 13, **Genève.** H 6705 X 5370

PERROT
18
QUAI S'-JEAN
GENÈVE
Téléphone 54 20

MODÈLES POUR FONDERIE
selon dessins

Exécution en bois suivant dessins de toutes pièces de Mécanique 4735 **ou Modèles destinés au Moulage**

A. Malhey-Dorel
Ingénieur-Conseil
70, Rue Léop. Robert, La Chaux-de-Fonds
presente à ses clients et amis ses vœux les meilleurs pour l'année 1911

Chs A. Delimoges
37, Rue Numa Droz, La Chaux-de-Fonds
Horlogerie fantaisie
présente à ses clients ses vœux sincères pour la nouvelle année

La Direction de la Fabrique des machines
« Dixi », Le Locle
présente à son honorable clientèle ses meilleurs vœux de bonne année

La maison F. Borgel
Fabricant de boites imperméables à vis brevetée, à Genève
adresse a toute son honorable clientèle ses vœux de santé et de prospérité pour la nouvelle anneé

Bonne année à notre clientèle !
Hänni & Cie, Court
Ebauches et finissages

La maison Hochuli-Brenneisen
à Erlach-Cerlier
souhaite à ses clients et amis les vœux pour l'an 1911

La maison Salem Frères
Caire (Egypte)
presente à ses fournisseurs les meilleurs vœux pour la nouvelle année

Auréa (S. A.)
Société générale de Décoration de boîtes de montres, de Fabrication de bijouterie, orfèvrerie et objets d'art.
La Chaux-de-Fonds
adresse à tous ses clients ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année

La maison
Schürch & Bohnenblust
à Neuchâtel
présente à sa clientèle les meilleurs souhaits pour 1911

La maison
L. Tièche-Gammeter
à Soleure
adresse à sa nombreuse clientèle ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Bonne année à nos clients et à nos amis
John-A. Chappuis
Etampes à découper
La Chaux-de-Fonds

La maison Orlando Celada
de Ponte-Chiasso avec Succursale à Milan
Corso Vit. Emanuele, 12
souhaite à ses fournisseurs, de même qu'à ses clients, une bonne et heureuse année et se recommande toujours.

La maison Emile Quartier fils
aux Brenets
adresse à ses clients et amis ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

La maison
Montbaron & Cie, Neuchâtel
Fabrique de clichés pr impressions
adresse à tous ses clients ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année

Lisez ce que les principales fabriques d'horlogerie américaines pensent de

l'HUILE FULCRUM pour montres et pour pendules

New English Watch Co. C'est une huile de toute Ire classe.
Hampten Watch Co. Nous considérons cette huile comme excellente.
Elgin Watch Co. Nous disons franchement que c'est la meilleure huile que nous avons essayée jusqu'à ce jour.
E. Howard Watch Co. Nous considérons votre huile comme une amélioration sur toute autre huile que nous connaissions.
South Bend Watch Co. Nous avons complété les essais que nous avons faits avec votre huile aux températures extrêmes et autres conditions et nous vous informons avec grand plaisir que le résultat des essais faits est desplus satisfaisant. 4723

Dr. F. W. Mann, chimiste, possédant une réputation nationale dit: «L'huile Fulcrum pour l'horlogerie ne sèche pas et ne s'épaissit pas. Elle ne s'évapore pas même exposée à l'air. Par suite de l'absence de matières grasses libres ou d'acides elle n'oxide aucun métal. En vente en gros et détail chez

Messieurs SANDOZ FILS & CIE, La Chaux-de-Fonds et Bienne
et dans tous les magasins de Fournitures d'horlogerie. (H 10638 C)

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE.-DESSINS.-MODÈLES.
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ingr.Conseil

Neue Uhren Exportfirma 5286
Gebrüder Schärf & Dauber
in Czernowitz (Oesterreich) kauft Partieen in flachen
Anker u. Roskopf Uhren
e gen prompte Cassa. H30003C

Reichenberg & Co
Londres H 7600 C
s'intéressent toujours aux nouveautés pour le marché anglais, pour l'exportation, et aussi aux nouveaux calibres en toutes grandeurs. 4367

Comptable-Correspondant
Importante maison d'horlogerie **CHERCHE** tout de suite ou pour époque à convenir comptable-correspondant connaissant la sténographie et la machine à écrire.
Faire offres par écrit sous chiffres V 12833 C à HAASENSTEIN & VOGLER, LA CHAUX-DE-FONDS. 5373

Avis à Messieurs les fabricants en horlogerie
Monsieur OSCAR KATZ, de la maison Abel & Katz, à Londres, sera à La Chaux-de-Fonds, du 4 au 11 janvier 1910. Il s'intéresse spécialement pour de nouveaux calibres et genres pour les Colonies et recevra les offres à son bureau, 59, rue du Temple allemand, de 10 à 12 h. et de 3 à 6 h. de l'après-midi. 5369

ANGLETERRE
Représentant sérieux, établi à Londres
cherche représentation
à la commission, de spécialités pour Angleterre et Colonies. Rèférences à dispostion.
Ecrire sous chiffres **H 2228 C** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 5364

MÉCANICIEN
ayant de nombreuses années de pratique dans la fabrication de l'ébauche, **cherche place de chef.** H 4167 C
Adresser offres détaillées par écrit à M. **E. Beauberthier,** Commerce 127, La Chaux-de-Fonds. 5341

Qui fabrique
L'ALLUMEUR AUTOMATIQUE
Etoile 1910 ?
Envoyer adresse et prix par commandes de 500 pièces à la fois par écrit sous chiffres **O 4180 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5362

T.-Léopold Veuve
Fabrique de cartonnages, Landeron
adresse à ses nombreux clients
ses meilleurs vœux de nouvelle année

La maison Emile Huot & Co.
Fabrique d'assortiments ancres et cylindres
et de pivotages sur jauge, à Les Bois
adresse à ses clients et amis
ses meilleurs vœux de nouvelle année

La maison
Fritz Lüthy & Co, à Aarberg
Fabrique de pierres fines
presente à son honorable clientèle
ses meilleurs vœux de bonne année

La maison
Henri Erard & frères
au Noirmont
adresse à tous ses clients et amis ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année

La Fabrique d'Ebauches
de Sonceboz
présente ses meilleurs vœux
de nouvelle année à
sa clientèle

La Fabrique
Manzoni fils & Co, d'Arogno
presente à sa clientèle
les meillenrs souhaits pour 1911

La maison Louis Lang
Porrentruy
adresse à ses nombreux clients ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Bonne année !
à toute notre clientèle
Affentrager, Hass & Plattner
Niederdorf (Bâle)

La Malleray Watch Co.
à Malleray
adresse à ses clients et amis
ses meilleurs vœux de nouvelle année

La fabrique de ressorts
Jules Schweingruber, St-Imier
adresse à ses nombreux clients et amis
ses meilleurs vœux de bonne année

La maison
Swiss Jewel Co.
CT MOJONNY FILS & CIE
à Yverdon et Locarno
adresse à ses clients ses meilleurs voeux
de bonne année

La plus belle et la plus utile étrenne pour commerçants

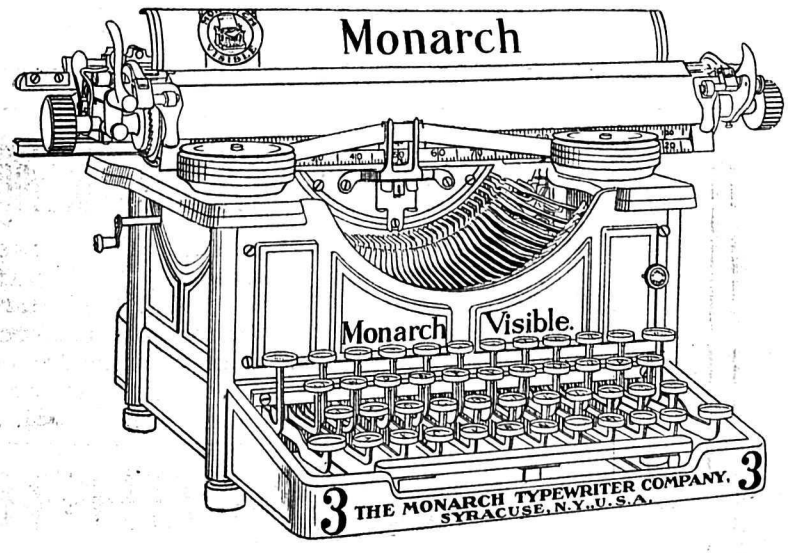

Machine à écrire américaine
de tout 1er ordre

Reconnue la meilleure
La première de l'avenir

70 %

Les commandes répétées à double et à triple représentent le 70 % de la vente totale.

H 31340 C 5359

Démonstration sans frais ni obligation d'achat par
E. VOEGELI & Co, seuls concessionnaires pour la Suisse
61, Bahnhofstrasse, ZURICH
Succursale à BERNE, Monbijoustrasse 18.

STEINER & BOURQUIN
Grenier 24
TÉLÉPHONE 1385 CHAUX-DE-FONDS

ETAMPES
DÉCOUPAGES
TRAVAIL EXTRA-SOIGNÉ

La fabrique de boites d'or
G. & C. Ducommun
La Chaux-de-Fonds
adresse à ses clients ses meilleurs vœux de bonne année

Fabrique de pendants
Ali Jeanrenaud
La Chaux-de-Fouds
presente à sa bonne clientèle ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

La maison Ed. Kummer, de Bellach
et son représentant M. Fritz NEESER
à La Chaux-de-Fonds
adresse à ses nombreux clients ses meilleurs vœux de nouvelle année

La maison Louis Huguenin
Fabrique de pendants, couronnes et anneaux or
La Chaux-de-Fonds
adresse à ses nombreux clients ses meilleurs vœux de bonne année

Les Frères Breguet
Machines pour la Boite et les Pendants
Quai de St-Jean, **Genève**
présentent à tous leurs clients et amis leurs meilleurs vœux pour 1911 et les remercient de l'approbation et de l'appui qu'ils leur ont témoigné dans la fondation de leur nouvelle entreprise

Les Fils de J. Bréguet-Bréling
Bienne
adressent à leurs clients, amis et connaissances, leurs meilleurs vœux de nouvelle année

La maison
A. Rilschard-Brunner
La Chaux-de-Fonds
adresse à ses clients les meilleurs vœux de bonne année

Les Fils de Jean Aegler
Fabrique Rebberg, Bienne
presentent à leur honorable clientèle et connaissances, vœux sincères et bonne année

Jean Folsch
Fabrication de canons olives en tous métaux creux et massifs
La Chaux-de-Fonds
adresse à ses nombreux clients ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Cornu & Cie
Fabrique de pendants, anneaux et couronnes
presentent à leurs clients leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année
La Chaux-de-Fonds

Fabrique de verres de montres
La Valaisanne S. A.
La Chaux-de-Fonds
présente à sa bonne clientèle ses meilleurs vœux de nouvelle année

MALLERAY WATCH Co

Malleray (Val de Tavannes)

Excellentes montres civiles, plates et demi-plates, de différents genres en tous métaux.
H 916 J Mise à l'heure à poussette, tirette et négative. — Brevets 40498 ✠ 42202 4301

Spécialité: MONTRES ANCRE, levées visibles, 7 à 17 pierres, lépines et savonnettes; marche et réglage garantis.

Articles sérieux à prix avantageux, classés hors concurrence. **Demandez offres.**

Vittorio Semprini

(nouveau quartier : **Nimir,** palais de propriété) **RIMINI (Italie) cherche** H 4188 C

petits fabricants

de montres or pour dames (article très bon marché) et pour messieurs: 5 ou 6 pièces, marque Jo-Isochronometrico.
Payements assurés, comme toujours, depuis 20 ans. 5376

Négociant établi depuis plusieurs années en Europe, **désire** Hc 19675 X

représentation

d'une bonne maison d'horlogerie de Suisse pour l'exploiter en **Turquie**.
Adr. offres et conditions à **Case Stand 16885, Genève.** 5375

On sortirait des

commandes régulières

en pièces acier 11 lig. bascule, sans pierre, arg. et gal. c. m. 4 trous. Paiement au comptant.
Faire offres sous chiffres **K 4662 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 5354

C 10100 H 4140

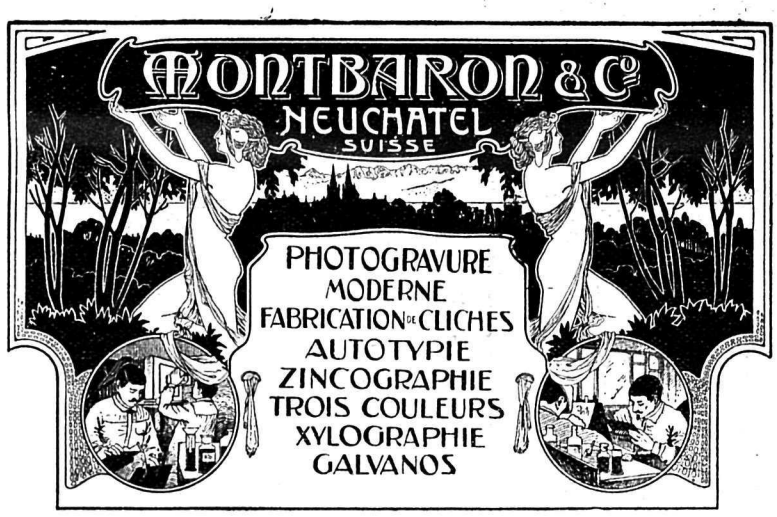

Bureau de Comptabilité

CHs HOFER, Expert-Comptable

2b Passage Gibraltar **La Chaux-de-Fonds** Passage Gibraltar 2b

Expertises. — Mises à jour. — Inventaires. — Bilans, etc., etc. — Représentations suisses et étrangères pour l'horlogerie. — **VOYAGES.** H 12511 C 5309

ACHEVEUR VISITEUR

énergique, ayant connaissance approfondie de toutes les parties de la petite pièce or cylindre, apte à diriger la fabrication, est demandé pour époque à convenir. **Place de confiance,** stable et bien rétribuée. Préférence sera donnée à personne sachant en même temps la langue allemande verbale et par écrit.
Offres s. chiffres **W 12565 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5315

ITALIE

Jeune homme voyageant la Haute-Italie, bien introduit auprès de la clientèle des horlogers et joailliers H 6723 X

cherche représentation

de maison sérieuse.
Offres signées sous A. B. C. 149, Poste restante, **Milan.** 5374

Assortiment «Securitas». Le plus grand succès du jour.

Pendant et anneau à boules. Breveté.

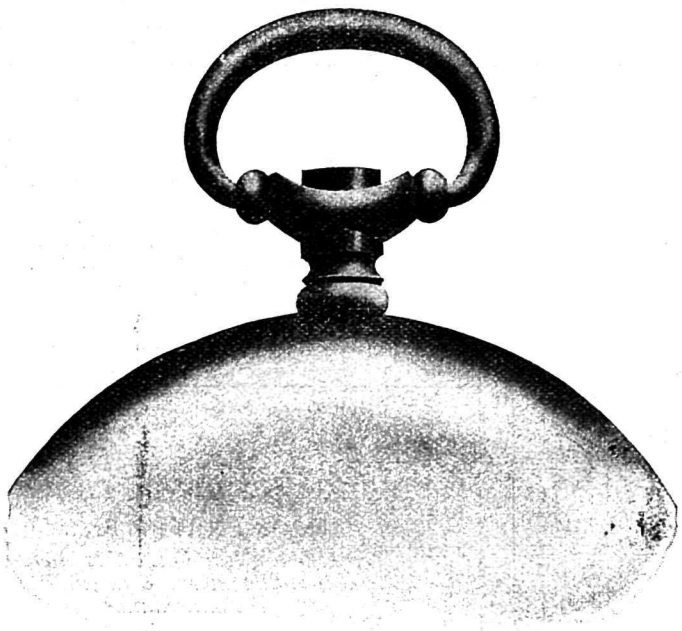

LA NATIONALE S. A. GENÈVE (Siège Social)

Usines à

Genève, Champagne, St-Imier, Saignelégier, Bienne

L'anneau à boules «**Securitas**» muni de douilles mobiles pour le rhabillage se trouve chez les **négociants en fournitures d'horlogerie.** H 4359 J 5275

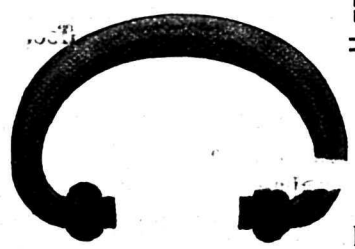

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

✻ Manufactures de Cartonnages ✻

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, **à des prix défiant toute concurrence.**

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 2923 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 4709

Fabrique Neuchâteloise de Verres de Montres

Jules Jéquier Fils, Fleurier

La plus importante des fabriques de verres de montres en Suisse. Outillage extra - moderne. — Livraison prompte de verre de montres en tous genres de **Fabrication suisse.**

Spécialité de **Lentilles** et **Chevées lentilles, Guichets convexes,** etc.

H 7012 N **Verres de 1er choix et bien calibrés** 5371

Vient de paraître

65me année **1911** 53me édition

Indicateur-Davoine

et indicateur général de l'horlogerie suisse et pays limitrophes

Recueil des adresses de cette industrie et des fabriques de Bijouterie, Joaillerie et Pièces à musique

Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des matières d'or et d'argent

Consultez dans l'édition 1911 les nouveaux droits de douanes avec tous les pays

Un vocabulaire français - allemand et des renseignements utiles.

H 12686 C Prix: Suisse **4 fr.**, autres Pays **5 fr.** 5355

A. GOGLER, éditeur

Rue du Parc, 9ter **LA CHAUX-DE-FONDS** Rue du Parc, 9te

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (Haefeli & Co), **Chaux-de-Fonds**